



Action publique 2022 : la ministre nous promène, la CGT quitte la réunion du CNPS

Lundi 15 janvier, la ministre de la Culture a présidé pour la première fois depuis sa nomination une réunion plénière du Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS). Cela aurait pu être, l'occasion de nous présenter enfin la politique culturelle du gouvernement. Elle a certes affirmé quelques priorités, comme la lutte contre la *ségrégation culturelle*, réaffirmé le recentrage des missions principales du ministère sur l'action culturelle et la diffusion, au détriment de la création, et a tenté d'être rassurante suite aux inquiétudes suscitées par la publication du document CAP 2022 dans Le Monde des 10 et 14 novembre 2017. Ce document de travail, tombé du camion, détaille les projets des services du ministère pour la réforme des services publics, lancée par le gouvernement cet automne. Matignon a demandé à chaque ministère de réfléchir à son périmètre d'intervention, et d'envisager quelles missions devaient rester en interne, être déléguées aux collectivités – voire au privé – ou abandonnées. La rue de Valois a ainsi élaboré en catimini diverses pistes de destruction du service public dans l'audiovisuel, le spectacle vivant, le cinéma, les archives, etc. A travers ces projets néfastes, ce sont les questions de diversité artistique et d'existence même des formes artistiques les plus fragiles ou les moins *viables* économiquement qui sont en jeu. Nos secteurs artistiques et culturels sont analysés sous le prisme unique de réduction des dépenses publiques ou de rationalisation, alors que nous avons besoin d'un projet de réforme ambitieux, que ce soit pour les professionnel.le.s ou pour les publics. L'art et la culture ne sont pas solubles dans un tableur !

Lors de cette réunion du CNPS, la délégation CGT a posé des questions précises face à ces propos lénifiants : quelles vont être les conséquences des ordonnances sur nos professions ? Quels risques pour l'AFDAS dans le contexte de la réforme de la formation professionnelle ? Quel devenir au processus de négociation spécifique obtenu en 2015 pour les annexes des artistes et technicien.ne.s intermittent.e.s du spectacle, dans le contexte de la réforme de l'assurance chômage ? Et surtout, la ministre est-elle prête à démentir le contenu du document CAP 2022 et à le déchirer devant nous ? Est-elle prête à résister aux injonctions de Bercy et à travailler avec nous, pour faire avancer dans le bon sens le service public de la culture ?

Nous avons été appuyés par FO, le SYNDEAC et l'UFISC sur ce point, mais pas par la FESAC, qui n'a rien trouvé à redire à un document remettant en cause le service public. La FESAC est certes composée d'organisations d'employeurs du privé ou du public, mais ces secteurs étant fortement interdépendants, l'affaiblissement de l'un ne peut être qu'un mauvais signal pour l'autre.

La ministre n'a répondu à aucune question précise, a montré qu'elle maîtrisait mal ses dossiers et n'a pas démenti le contenu du document, dont elle minimise la portée, *juste quelques constats* !

La délégation CGT a symboliquement déchiré le document CAP 2022 avant de quitter la réunion pour rejoindre le rassemblement auquel elle avait appelé.

Le document CAP 2022 colle à la ministre comme le sparadrap du capitaine Haddock : aidons-la à s'en débarrasser ! Les actions du 15 janvier ne sont qu'un début.

Paris, le 16 janvier 2018